

les échos Cfdt

Hors série spécial réforme de l'état pour la filière éducation routière

Les changements et les réformes se multiplient au sein de notre filière Education Routière, concernée par 6 grands chantiers qui sont en cours de réflexion, de réalisation ou presque achevés :

- L'examen B à 35'
- La nouvelle répartition des places d'examens
- La nouvelle ETG (aurige-sispéa)
- Le nouveau CEPC
- La nouvelle procédure d'évaluation.
- Le permis à 1€ / Jour
- ETC.....

Trois principaux rapports ont été finalisés et proposés par l'administration aux représentants du personnel :

Lisez-les en cliquant dessus

- ❖ [Le rapport de M. LIEBERMANN](#)
- ❖ [Le rapport du Député BERTRAND](#)
- ❖ [Le rapport de M. ESTINGOY](#)

Les enjeux de la Sécurité Routière justifient ces importantes évolutions ce qui permet à notre filière de connaître enfin, des changements dans un laps de temps qui n'a jamais été aussi court !

C'était une évidence pour tous !... l'organisation de notre service, les épreuves du permis de conduire, avaient besoin d'un grand « dépeussierage » !

L'équipe de la CFDT-ER qui, elle aussi, a été renouvelée en octobre 2004, se satisfait de l'intérêt que l'Administration porte enfin à notre corps ! Une partie de nos revendications de l'année écoulée a trouvé une oreille attentive et, les réunions des groupes de travail qui ont produit les rapports cités précédemment en sont les preuves !

L'actualité du transport, les volontés politiques, **le dynamisme de notre Administration qui n'a pas pour habitude d'investir dans des projets sans avenir**, devraient avantager les inspecteurs et délégués du permis de conduire ; **à condition d'en être rapidement conscients**, pour ne pas boudier ou refuser les évolutions !!!

Alors, collègues, réfléchissez, soyez réactifs et si vous doutez encore de vos intérêts à nous suivre, informez-vous, venez à notre Assemblée Générale ou à d'autres réunions, nous vous attendons !!!!

LE

08

OCTOBRE

2005

Le permis à 35 minutes

Si la réforme de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire catégorie « B » n'est pas une révolution, elle entraîne cependant des changements importants.

Les objectifs annoncés de cette réforme, par la sous Direction de l'Education Routière sont de se conformer aux directives Européennes en faisant progresser la formation initiale et en revalorisant l'image des inspecteurs.

Les intérêts de cette mise en place sont d'améliorer la qualité de l'expertise, de délivrer un bilan complet aux candidats ajournés et d'offrir un cadre relationnel candidat/inspecteur privilégié, par l'individualisation de l'examen.

Alors pourquoi des dérives concernant le respect de cette nouvelle procédure apparaissent et persistent malgré des efforts non consentis pour vanter ses mérites?

Pour ne pas gâcher une réforme que nous considérons nécessaire, la CFDT-ER a souhaité mettre en avant quelques éléments de réponse.

En analysant l'épreuve et ses changements il est aisé de constater que le problème récurant est le manque de temps.

Pour réaliser l'épreuve en respectant scrupuleusement les directives de cette procédure, il faudrait un minimum de 10 minutes supplémentaires.

L'administration à d'ors et déjà déclaré à la CFDT que la méthode n'était pas figée, et qu'effectivement un manque de temps était constaté.



Le nouveau CEPC

Ce nouveau modèle de CEPC, a été conçu et réalisé avec la participation d'Inspecteurs et de Délégués à l'éducation routière, de manière à obtenir un document, pratique, cohérent, et compréhensible par tous.

Ce nouveau document, ne ressemble en rien au CEPC actuel, ni même à l'ancien « modèle H »

Les trois exemplaires seront blancs, seul un encadré de couleur, définira les exemplaires.

Il sera expérimenté durant six mois dans 4 départements dès qu'il aura été finalisé et présenté aux organisations syndicales représentatives des établissements d'enseignement de la conduite, afin de recueillir leur opinion et leurs remarques en terme de lisibilité. L'ensemble du « nouveau CEPC » est prévu pour passer au mode informatique, puisqu'il se présente sous forme de cases à cocher, et de codifications, ce que le directeur M.leBRETON a d'ailleurs confirmé.

La notion d'installation au poste de conduite, figure sur le « Nouveau CEPC », ainsi que des notions de « conduite préventive » et de « conduite économique »

- ❖ Dire que la DDE s'inquiète plus des Auto-écoles et des candidats que des Inspecteurs du permis de Conduire, **relève de l'amnésie !** Certains ont oublié où se trouvaient les Inspecteurs avant leur intégration dans les DDE ; la CFDT-ER s'en souvient, au contraire!

- ❖ Nous avons délaissé les bordures de trottoir, les toilettes publics, les parkings insalubres, pour intégrer à de nombreux endroits, les infrastructures des DDE.

Même si des progrès restent encore à faire, **nous avons progressé 10 fois plus vite en 2 ans que durant les 30 dernières années !**

- ❖ Ne pas reconnaître que de plus en plus de collègues réalisent des tâches de sécurité routière autres que de réaliser des examens du permis de conduire **révèle un sérieux manque de prise de contact avec le terrain en général !**

Entre les missions d'audits de conduite pour les personnels des DDE, l'implication grandissante des IPCSR dans la mission M.MOTO, les opérations « œil neuf », des interventions dans différents salons de sécurité routière etc...., la CFDT-ER approuve plus que jamais la déconcentration.

- ❖ Epiloguer sur la privatisation de notre service, sur la braderie des missions spécifiques des IPCSR, sur la déliquescence des DDE auxquelles nous sommes rattachés, **est de plus en plus stérile et ne sert qu'à entretenir des craintes non fondées !**

- ❖ Le rapport du groupe de travail dirigé par M. ESTINGOY tente de nous ouvrir des perspectives d'évolution ou de changements de carrière !

Si la CFDT défend la défiliarisisation, c'est pour permettre aux IPCSR qui le souhaitent, d'opérer une mutation professionnelle.

Pour les autres, ceux qui sont attachés à leurs fonctions initiales, il existera une progression de carrière spécifique à la filière Education Routière !

- ❖ Il est nécessaire qu'évolution de carrière rime avec évolution de régime indemnitaire. En effet, la ré-indexation de nos primes sur celles des S.A (+ 750 euros en 2ans ½) qui, ne l'oublions pas, a été obtenue **grâce à la déconcentration en DDE**, doit pouvoir progresser vers celles de catégories techniques.

C'est pourquoi, une fusion avec **le corps des Techniciens Supérieurs** est proposée et défendue par la CFDT, **notre Directeur ayant déjà partagé cette idée avec la CFDT en séance !** Ce corps qui est valorisé de primes plus élevées que les nôtres doit servir d'exemple pour négocier !

- ❖ La CFDT adhère à la volonté de créer une catégorie « B+ » pour la fonction d'adjoint et une catégorie « A+ » pour le responsable du service Sécurité Routière.

Nous souhaitons la mise en place du concours professionnel entre la 2^{ème} et la 1^{ère} classe, avec des listes d'aptitudes entre les trois classes. Nous nous attacherons particulièrement, au passage automatique d'une classe à l'autre après 10 ans d'ancienneté, de façon qu'il n'existe plus d'IPCSR qui terminent leur carrière en 3^{ème} classe après de bons et loyaux services !

Les conclusions de la CFDT-ER

✘ Le temps est venu de négocier la défiliarisation !!!!

Obtenons une fusion avec le corps des Techniciens Supérieurs !

Une majorité de collègues interrogés, quelle que soit leur appartenance syndicale (snicafo/cgt et CFDT) souhaitent avoir la possibilité de changer d'orientation professionnelle et celle de voir progresser leur carrière!

✘ Inspecteurs et Délégués, ouvrons-nous des horizons nouveaux ! Parvenons à une évolution de carrière verticale intéressante, par passage automatique d'une classe à l'autre, par accès au statut d'adjoint (B+), via une bourse nationale de postes !! Donnons aussi une progression au poste de Délégué (A) vers celui de responsable de la cellule Sécurité routière (A+).

Diversifions nos missions au quotidien, grâce à l'embauche de plus d'IPCSR tel que le préconise le rapport de M. ESTINGOY !!

✘ Continuons à expliquer les spécificités liées à notre fonction aux CHS locaux !!

✘ Refusons de mettre nos véhicules en permanence à disposition du service, avec les frais que cela implique (**assurance**, carburant, usure...) ! Les DDE disposent de véhicules en pôle, sachons expliquer nos besoins pour y avoir accès !

**Vous pensez que ces actions méritent d'être menées ou poursuivies ?
C'est votre confiance acquise ou à venir qui renforcera nos positions !!!**

La combativité de l'équipe CFDT-ER n'est plus à prouver !

Soutenez-nous !